00/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET n° 2008- 072 /PRES/PM/MESSRS/ MFPRE/MEF portant création d'emplois à l'Université de Ouagadougou

Viser CF 40063 18-02-08 ES, LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

le décret n°2007-349/PRES du 4 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ; VU

le décret n°2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007 portant composition du VUgouvernement;

la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux VUemplois et aux agents de la fonction publique;

la loi n°19-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du VU28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la VU

le décret n° 2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT); VU

le décret n°2000-559/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou; VU

le décret 2006-424/PRES/PM/MFPRE/MFB/MESSRS du 11 septembre 2006 portant organisation des emplois des universités, des établissements d'enseignement supérieur publics et du Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 28° VUsession des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), tenue du 13 au 20 juillet 2006 à Bangui, en République centrafricaine;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2007 ; Le

DECRETE

- Article 1 : Il est créé à l'Université de Ouagadougou, au titre de l'année 2006 et pour le compte des inscrits sur les différentes listes d'aptitude de la 28° session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) vingt sept (27) emplois de l'enseignement supérieur, répartis ainsi qu'il suit :
 - Sept (07) emplois de professeurs titulaires répartis comme suit :
 - un emploi en phytopathologie à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT).

Į

- trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) répartis ainsi qu'il suit :
 - un en psychiatrie,
 - un en ORL et chirurgie cervico-faciale,
 - un en biochimie.
 - trois emplois à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et Communication (UFR/LAC) répartis ainsi qu'il suit :
 - un en journalisme (sciences-information-communication),
 - un en sciences de langage et esthétique,
 - un en sociolinguistique.
 - Dix (10) emplois de maîtres de conférences répartis comme suit :
 - quatre emplois à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) répartis ainsi qu'il suit :
 - un en biochimie,
 - un en entomologie,
 - un en biologie et écologie végétales,
 - un en physiologie végétale.
 - quatre emplois à l'unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC) répartis ainsi qu'il suit :
 - un en linguistique appliquée,
 - un en littérature orale,
 - un en études anglophones et traductologie,
 - un en littératures africaines.
 - deux emplois à l'unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH), dont :

- un en histoire économique et sociale,
- un en géographie rurale.
- Dix (10) emplois de maîtres assistants répartis comme suit :
- deux emplois à l'unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT), dont :
 - un en biologie et écologie végétales,
 - un en génétique et amélioration des plantes.
- un emploi en mathématiques (analyse numériques et biomathématiques) à l'unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA).
- deux emplois à l'unité de formation et de recherche en sciences de la santé
 - un en hématologie biologique,
 - un en médecine du travail.
- deux emplois à l'unité de formation et de recherche en sciences humaines (UFR/SH), dont:
 - un en psychologie,
 - un en Anthropologie générale et appliquée.
- trois emplois à l'unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion (UFR/SEG) répartis ainsi qu'il suit :
 - un en mathématiques appliquées (analyse et informatique),
 - un en économie rurale,
 - un en sciences économiques.

Article 2: Le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 février 2008

Rhise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

Joseph PAR

eydoù BÓUDA

Le Ministre de l'économie et des finances

Jean-Baptiste Marie-Pascal COMPAORE